

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Leroy – Cassagne Ecole élémentaire Armand Cassagne – Melun (Seine et Marne (77))

Note de Première Phase (NPP)

Décembre 2010 – N°0770572D_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	H. BONY	Ingénieur d'études
Vérificateur	A. BARITEAU	Directrice de projet
Approbateur	S. SOENE	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan National santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'établissement objet du présent rapport, l'école élémentaire Armand Cassagne (ETS n°0770572D), est localisé Place Chapu à Melun (77). Cette école fait partie du groupe scolaire Leroy-Cassagne, comprenant également l'école maternelle Gabriel Leroy (ETS n°0770573E). L'école maternelle Gabriel Leroy a fait l'objet d'un diagnostic spécifique (0770573E_RNPP).

L'école élémentaire Armand Cassagne occupe une surface d'environ 2 700 m². Elle accueille 287 enfants âgés de 6 à 11 ans.

Elle comporte un bâtiment et une cour de récréation :

- Le bâtiment, comprenant notamment les différentes salles de classe, une bibliothèque et une salle polyvalente, est construit pour partie sur un niveau de sous-sol (partie Ouest de l'aile Nord) et pour partie de plain-pied (aile Ouest et extrémité Est de l'aile Nord).
- La cour de récréation est majoritairement recouverte d'enrobé et comporte deux espaces végétalisés d'ornementation occupant une surface restreinte.

L'école ne possède ni jardin pédagogique, ni logement de fonction.

Lors de la visite, aucun indice visuel ni olfactif n'a été relevé.

Résultats de l'étude historique et documentaire

L'élément qui a motivé l'intégration de cet établissement à la démarche de diagnostic est sa contiguïté avec un ancien atelier de construction industrielle et de carrosserie automobile (travail et traitement des métaux, peinture) répertorié dans la base de données *BASIAS (IDF7703603)*.

Ce site a tout d'abord été exploité de 1957 à 1958, puis a changé d'exploitant en 1959. Il est actuellement occupé par un immeuble résidentiel construit en 1970. Aucune donnée ne permet de reconstituer l'historique du site entre 1959 et 1970.

L'étude historique et documentaire réalisée a également mis en évidence la présence d'un garage automobile Peugeot situé à environ 70 m au Sud de l'école élémentaire. Ce site, non référencé dans *BASIAS*, accueille depuis le début du 20^{ème} siècle un garage automobile et est toujours exploité à l'heure actuelle.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la première nappe d'eau souterraine, la nappe des Calcaires de Champigny, se trouve à environ 11 mètres de profondeur par rapport au terrain naturel. Drainée par la Seine, elle s'écoule vers le Nord-Nord-Est.

Ainsi, l'école élémentaire est positionnée en aval hydraulique de l'ancien site BASIAS et du garage Peugeot.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire sans jardin pédagogique, deux scénarios d'exposition sont envisagés :

- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites voisins :

L'ancienne activité BASIAS et le garage Peugeot ont potentiellement fait appel à l'utilisation de substances volatiles. Ainsi, une migration de ces composés vers l'école élémentaire, via l'air du sol et les eaux souterraines, est possible.

- L'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas les emprises du site BASIAS et du garage Peugeot, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert des substances au travers des canalisations n'est pas retenue.

Le scénario d'exposition par ingestion accidentelle de terre n'a pas été envisagé compte tenu de l'âge des enfants fréquentant l'école élémentaire.

Ainsi, il existe des potentialités d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement par inhalation de substances volatiles. **Nous proposons donc que l'école élémentaire Armand Cassagne (ETS n°0770572D) fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.**

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats de la phase 2.

La phase 2 consistera à investiguer :

- l'air sous dalle dans les parties du bâtiment construites de plain pied (aile Ouest et extrémité Est de l'aile nord),
- l'air dans le sous-sol du bâtiment (partie Ouest de l'aile Nord),
- l'air du sol, sous le sous-sol du bâtiment (partie Ouest de l'aile Nord).

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».